# Règlement des examens

## 1. Conditions d'inscription

### a. Inscriptions

Toute inscription à un examen doit parvenir au CAVILAM - Alliance Française **avant la date limite d'inscription. Pour que votre inscription soit validée, les frais d'inscription doivent être réglés lors de votre inscription.**

Pour le TCF Tout Public sur ordinateur et le TCF IRN, les candidats doivent attendre un délai de 20 jours pour se réinscrire au test.

### b. Inscriptions des candidats avec un handicap

En cas de handicap, des conditions particulières de passation peuvent être accordées au candidat. Il revient au candidat de nous fournir, avant la date limite d'inscription, un certificat médical prouvant son handicap et mentionnant les aménagements proposés par le médecin consulté.

## 2. Conditions d'annulation et de remboursement

### a. Annulation d'inscription

**Toute inscription est ferme et définitive.**

Pour obtenir un remboursement, les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Réussite à l'examen de même niveau passé à la session précédente (attestation de réussite)
- Maladie (certificat médical)
- Annulation de train (justificatif SNCF)

Les frais d'inscription (20€) ne seront pas remboursés.

**L'annulation doit avoir lieu au plus tard 8 jours avant le début des épreuves.**

### b. Absence et retard

**En cas de retard, il n'est pas possible de participer à l'examen.**

Pour obtenir un remboursement, les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Maladie (certificat médical)
- Annulation de train (justificatif SNCF)

## 3. Passation des examens

### a. Horaires des examens

**Les horaires de convocation sont envoyés par mail une semaine avant le début des épreuves.**

Le candidat doit se présenter 10 minutes avant le début des épreuves.

Il est impossible de choisir les dates des épreuves individuelles et collectives.

### b. Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se présenter au CAVILAM - Alliance Française **muni d'une pièce d'identité en cours de validité :**

- Passeport
- Titre de séjour
- Permis de conduire

**Le format numérique est interdit.**

Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité, il ne sera pas admis dans la salle d'examen et aucun remboursement n'est possible.

### c. Epreuves collectives

Lors des épreuves collectives les candidats sont autorisés à apporter :

- Stylo bleu ou noir
- Effaceur/blanc correcteur
- Crayon de papier
- Surligneur
- Bouteille d'eau

Aucun autre matériel ne pourra être posé sur la table.

Les copies rédigées au crayon de papier ne sont pas corrigées.
Pour le DALF C1, l'usage du dictionnaire monolingue français est autorisé uniquement pour la préparation de l'épreuve de production orale.

**En cas de triche ou fraude,** le CAVILAM - Alliance Française rédigera un procès-verbal qui sera transmis à France Education International. Ce dernier pourra prendre des sanctions disciplinaires et une interdiction d'accès aux examens pour une durée de 5 ans maximum.

## 4. Résultats

### a. Délivrance des résultats

**Pour les examens de DELF et de DALF, les résultats sont délivrés par courrier postal dans un délai de 15 jours après la fin de l'ensemble des épreuves.**
Préalablement, les candidats recevront un email leur indiquant s'ils sont admis ou non admis (sans le détail des notes).

Pour le **TCF Tout public sur ordinateur**, une attestation provisoire de résultats est délivrée immédiatement par le CAVILAM - Alliance Française.
**L'attestation officielle sera envoyée par email dans un délai d'une semaine.**

**Pour le TCF IRN, les résultats seront délivrés par email dans un délai de 3 semaines.**

### b. Consultation des copies

Pour les examens de DELF et de DALF, la demande de consultation des copies doit être transmise au CAVILAM - Alliance Française dans un délai d'une semaine après la réception des notes. **Seuls les candidats ayant échoué à leur examen peuvent demander une consultation de leur copie.** Les notes resteront inchangées.

Pour l'examen du TCF Tout Public sur ordinateur et le TCF IRN, aucune consultation n'est permise.

## 5. Réception des attestations et des diplômes

### a. Délivrance des résultats

Dès réception des attestations et diplômes, le CAVILAM - Alliance Française s'engage à prévenir les candidats par email.
**Les documents sont envoyés uniquement par courrier postal.**
Le délai de réception des diplômes de DELF et de DALF varie selon la durée d'impression à l'imprimerie nationale et la signature du rectorat.
Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au CAVILAM - Alliance Française (30€).